

Date d'envoi de la convocation : 5 Décembre 2014
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 19
Nombre de Procurations : 2
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
13 Décembre 2014

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

M. Jean CHEVASSUT à M. Sylvain JACOB,
M. Stéphane DAHLEN à M. Jean-François CHAMPION.

Absents-excuses :

Néant.

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/14/71

**SECTORISATION RESEAU EAU POTABLE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN
APPEL A PROJET « ECONOMISER L'EAU POUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE »**

M. COSTE, rapporteur, informe que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse lance un appel à projet sur les économies d'eau. Dans ce cadre, l'Agence apporte un

concours financier à hauteur de 50% de la dépense dans la limite de 2 M€. Sont notamment financés les projets contribuant à l'amélioration des performances du réseau de distribution d'eau et à la réduction des consommations (ex : équipement de mesure de débits et de dispositifs de télégestion, compteurs de sectorisation, ...)

La Communauté d'Agglomération a procédé en 2013 à la pose de 35 débitmètres sur le territoire de l'Ex SIVOM du Pays Beaunois pour un montant de 400 000 € HT. Ces travaux ont permis une amélioration de rendement de plus de 10% et donc des économies d'eau importantes.

M. COSTE indique que la Collectivité devrait poursuivre ses efforts sur son territoire et procéder à la mise en place de 48 nouveaux débitmètres sur 16 communes dont le détail est donné en annexe. Le montant des travaux est estimé à 490 000 € HT

Il précise que ces opérations n'entrent plus dans le cadre des subventions « classiques » de l'Agence de l'Eau.

Le dossier de demande de subvention dont le plan de financement est annexé à la présente délibération sera examiné par l'Agence de Bassin entre Juin et Septembre 2015 pour une attribution possible à l'issue de cette période.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve le plan de financement prévisionnel des dépenses liées à la sectorisation du réseau d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération,
- autorise le Président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre de l'appel à projet «économiser l'Eau pour l'alimentation en eau potable»,
- autorise le Président à signer tout document contractuel à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
pour le Président et par délégation
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Plan de financement sectorisation du réseau d'eau potable

	Montant € HT
Secteur « Affermage » <i>(BOUILLAND, BAUBIGNY, LA ROCHEPOT, NOLAY, POMMARD, ST AUBIN, SANTENAY et SAVIGNY-LES- BEAUNE)</i>	340 000 €
Secteur « Régie » <i>(AUBIGNY-LA-RONCE, AUXEY DURESSSES, CHAGNY, CORMOT LE GRAND, MOLINOT, NANTOUX, THURY et VAUCHIGNON)</i>	150 000 €
TOTAL	490 000 €
MONTANT DES SUBVENTIONS SOLLICITEES AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS (50%)	245 000 €
AUTOFINANCEMENT CABCS	245 000 €

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	BU_14_71
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8.2 - Eau, assainissement
Objet de l'acte	Sectorisation réseau eau potable : demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet "Economiser l'eau pour alimentation en eau potable"
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20141211-BU_14_71-DE
Date de transmission de l'acte	23/12/2014
Date de réception de l'accuse de réception	23/12/2014